



Rapport du 6^{ème} Comité Technique sur les Procédures de Gestion de la CTOI

Maurice, 5-6 mai 2023

DISTRIBUTION :

Participants à la Session
Membres de la Commission
Autres États et organisations internationales
intéressés
Département des pêches de la FAO
Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

IOTC–TCMP06 2023. Rapport du 6^{ème} Comité
Technique sur les Procédures de Gestion de la CTOI.
Tenu à Maurice 5-6 mai 2023. *IOTC–2023–TCMP06–
R[F] : 24pp.*



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



Indian Ocean Tuna Commission
Commission des Thons de l'Océan Indien

iotc ctOI

Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des Thons de l'Océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des Thons de l'Océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Commission des Thons de l'Océan Indien
Le Chantier Mall
PO Box 1011
Victoria, Mahé, Seychelles
Tél : +248 4225 494
Fax : +248 4224 364
Email: IOTC-secretariat@fao.org
site web : <http://www.iotc.org>

ACRONYMES

| | |
|------------------|--|
| BET | Thon obèse |
| B _{PME} | Biomasse qui permet la Production Maximale Équilibrée |
| CPC | Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes |
| CS | Comité Scientifique de la CTOI |
| CTOI | Commission des Thons de l'Océan Indien |
| CTPG | Comité Technique sur les Procédures de Gestion |
| DPG | Dialogue sur les Procédures de Gestion |
| ESG | Évaluation de la Stratégie de Gestion |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| GT | Groupe de travail de la CTOI |
| GTCDS | Groupe de Travail sur la Collecte des Données et les Statistiques de la CTOI |
| GTEPA | Groupe de Travail sur les Écosystèmes et les Prises Accessoires de la CTOI |
| GTM | Groupe de Travail sur les Méthodes de la CTOI |
| GTPP | Groupe de Travail sur les Poissons Porte-épée de la CTOI |
| GTTN | Groupe de Travail sur les Thons Néritiques de la CTOI |
| GTTT | Groupe de Travail sur les Thons Tropicaux de la CTOI |
| GTTTm | Groupe de Travail sur les Thons Tempérés de la CTOI |
| MCG | Mesure de Conservation et de Gestion (de la CTOI ; Résolutions et Recommandations) |
| ORGP | Organisation Régionale de Gestion des Pêches |
| PG | Procédure de Gestion |
| PME | Production Maximale Équilibrée |
| SPC | Secrétariat de la communauté du pacifique |
| SSB | Biomasse du stock reproducteur |
| TAC | Total Admissible de Captures |
| UE | Union européenne |
| YFT | Albacore |

STANDARDISATION DE LA TERMINOLOGIE DU RAPPORT DU COMITE SCIENTIFIQUE ET DU GROUPE DE TRAVAIL

SC16.07 (para. 23) Le CS **A ADOPTÉ** la terminologie pour les rapports telle que présentée dans l'Appendice IV et **A RECOMMANDÉ** que la Commission envisage d'adopter cette terminologie standardisée pour les rapports de la CTOI, afin d'améliorer plus avant la clarté de l'information partagée par (et entre) ses organes subsidiaires

COMMENT INTERPRÉTER LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS CE RAPPORT

Niveau 1 : *D'un organe subsidiaire de la Commission au niveau supérieur dans la structure de la Commission :*

RECOMMANDE, RECOMMANDATION : toute conclusion ou demande d'action émanant d'un organe subsidiaire de la Commission (comité ou groupe de travail) qui doit être présentée formellement au niveau suivant de la structure de la Commission, pour examen/adoption (par exemple d'un Groupe de travail au Comité scientifique, du Comité à la Commission). L'intention est que la structure supérieure examine l'action recommandée et la mette en œuvre dans le cadre de son mandat, si l'organe subsidiaire émetteur n'a pas lui-même le mandat adéquat. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.

Niveau 2 : *D'un organe subsidiaire de la Commission à une CPC, au Secrétariat de la CTOI ou à un autre organe (mais pas la Commission) qui devra accomplir une tâche spécifique :*

A DEMANDÉ : Ce terme ne devrait être utilisé par un organe subsidiaire de la Commission que s'il ne souhaite pas que cette demande soit formellement adoptée/approuvée par le niveau supérieur de la structure de la Commission. Par exemple, si un comité désire des informations complémentaires d'une CPC sur une question donnée, mais ne souhaite pas formaliser cette demande au-delà du mandat dudit comité, il peut demander qu'une action particulière soit réalisée. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation

Niveau 3 : *Termes généraux à utiliser pour des questions de cohérence :*

A DÉCIDÉ/S'EST ACCORDÉ/A INDIQUÉ/A CONVENU : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme une décision sur des mesures à prendre dans le cadre de son mandat et qui n'a pas déjà été abordé aux niveaux 1 et 2 ; tout point de discussion ayant recueilli l'agrément général des délégations/participants durant une réunion et qui n'a pas besoin d'être examiné/adopté par le niveau supérieur dans la structure de la Commission.

A NOTÉ/A PRIS NOTE/NOTANT : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme d'une importance justifiant de l'inclure dans le rapport de réunion, pour référence.

Tout autre terme : tout autre terme peut être utilisé, en plus des termes du niveau 3, pour mettre en évidence dans le rapport l'importance du paragraphe concerné. Cependant, les paragraphes identifiés par ces termes sont considérés comme ayant une portée d'explication/information et n'entrent pas dans la hiérarchie terminologique décrite ci-dessus (par exemple : **A EXAMINÉ, PRESSE, RECONNAÎT...**)

TABLE DES MATIERES

| | | |
|-------|--|----|
| 1. | OUVERTURE DE LA REUNION ET DISPOSITIONS..... | 7 |
| 2. | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION..... | 7 |
| 3. | ADMISSION DES OBSERVATEURS..... | 7 |
| 4. | DECISIONS DE LA COMMISSION RELATIVES AUX TRAVAUX DU CTPG | 8 |
| 4.1 | RESOLUTION 16/09 – TERMES DE REFERENCE..... | 8 |
| 4.2 | CONCLUSIONS DE LA 5 ^{EME} SESSION DU CTPG..... | 8 |
| 4.3 | CONCLUSIONS DE LA 26 ^{EME} SESSION DE LA COMMISSION | 9 |
| 4.4 | CONCLUSIONS DE LA 25 ^{EME} SESSION DU COMITE SCIENTIFIQUE | 10 |
| 5. | PRESENTATION DE L'ESG | 10 |
| 5.1 | PROCEDURES DE GESTION ET ESG : | 10 |
| 5.2 | INITIATIVES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES | 11 |
| 5.3 | RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE CADRE DU PROJET DES PECHEES DES OCEANS COMMUNS..... | 11 |
| 6. | ÉTAT DE L'ÉVALUATION DE LA PROCEDURE DE GESTION / DES MODELES OPERATIONNELS..... | 11 |
| 6.1 | LISTAO | 11 |
| 6.2 | ESPADON | 13 |
| 6.3 | GERMON..... | 14 |
| 6.4 | ALBACORE..... | 15 |
| 6.5 | QUESTIONS GENERALES | 15 |
| 6.5.1 | CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES | 15 |
| 6.5.2 | MISE EN ŒUVRE DES PG, ACTIONS ET EXAMEN REGULIER DE LA MISE EN ŒUVRE | 15 |
| 7. | ACTION REQUISE POUR LA RESOLUTION 22/03 SUR UNE PROCEDURE DE GESTION POUR LE PATUDO DANS LA ZONE DE COMPETENCE DE LA CTOI | 16 |
| 8. | ORIENTATION FUTURE DU COMITE TECHNIQUE SUR LES PROCEDURES DE GESTION | 16 |
| 9. | ADOPTION DU RAPPORT | 17 |
| | Appendice I Liste des Participants..... | 18 |
| | Appendice II Ordre du jour du 6 ^{eme} Comité Technique sur les Procédures de Gestion de la CTOI | 23 |
| | Appendice III Liste des documents | 24 |

RESUME EXECUTIF

La sixième réunion du Comité Technique sur les Procédures de Gestion s'est tenue du 5 au 6 mai 2023. La réunion s'est tenue dans un format hybride : plusieurs délégations étaient physiquement présentes dans la salle de réunion tandis que les autres participants y assistaient par vidéoconférence. Dr. Toshihide Kitakado, Président du Comité Scientifique, a ouvert la réunion et a accueilli les participants. Le Dr Kitakado a souligné l'importance d'un forum de discussion formel pour mobiliser les scientifiques et les décideurs dans le processus d'élaboration des Procédures de Gestion pour les principales espèces CTOI. La réunion a été coprésidée par Mme Jung-re Riley Kim (Présidente de la Commission de la CTOI). Les Présidents ont accueilli 88 délégués de 27 Parties contractantes de la Commission et 10 Observateurs (dont 3 experts invités) à la Session. La liste des participants est fournie en [Appendice I](#).

TCMP.Rec.01 (paragraphe 79) Le CTPG **A PRIS NOTE** de la recommandation du CS selon laquelle il est conseillé d'avoir un dialogue ciblé avec les gestionnaires sur les ESG qui sont plus avancées, comme celles du listao et de l'espadon. Par conséquent, le CTPG **A RECOMMANDÉ** qu'un CTPG virtuel soit tenu début 2024, consécutivement à la réunion du GTM(ESG), en plaçant particulièrement l'accent sur l'ESG du listao et l'ESG de l'espadon.

1. OUVERTURE DE LA REUNION ET DISPOSITIONS

1. La sixième réunion du Comité Technique sur les Procédures de Gestion s'est tenue du 5 au 6 mai 2023. La réunion s'est tenue dans un format hybride : plusieurs délégations étaient physiquement présentes dans la salle de réunion tandis que les autres participants y assistaient par vidéoconférence.
2. Dr. Toshihide Kitakado, Président du Comité Scientifique, a ouvert la réunion et a accueilli les participants. Le Dr Kitakado a souligné l'importance d'un forum de discussion formel pour mobiliser les scientifiques et les décideurs dans le processus d'élaboration des Procédures de Gestion pour les principales espèces CTOI.
3. La réunion a été coprésidée par Mme Jung-re Riley Kim (Présidente de la Commission de la CTOI). Les Présidents ont accueilli 88 délégués de 27 Parties contractantes de la Commission et 10 Observateurs (dont 3 experts invités) à la Session. La liste des participants est fournie en [Appendice I](#).

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION

4. Le Président du Comité Scientifique **A NOTÉ** que le CTPG avait été mis en place pour renforcer l'efficacité de la communication et la compréhension mutuelle entre la science et la gestion et améliorer la réponse de prise de décision de la Commission sur les questions en lien avec les Procédures de Gestion. À cette fin, des scientifiques ont présenté les avancées dans l'élaboration et l'évaluation des Procédures de Gestion pour les principaux stocks de thons de l'océan Indien, conformément au cadre de décision prévu dans la Résolution 15/10 et au programme de travail associé convenu par la Commission.
5. L'ordre du jour adopté pour la réunion est présenté à l'[Appendice II](#). Les documents présentés au CTPG sont répertoriés à l'[Appendice III](#).

3. ADMISSION DES OBSERVATEURS

6. Le CTPG **A NOTÉ** que les candidatures de nouveaux observateurs devraient continuer à suivre la procédure décrite à l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI (2022).

Organisations non-gouvernementales (ONG)

7. Conformément aux Articles VI.1 et XIV.5 du Règlement intérieur de la CTOI (2022), le CTPG **A ADMIS** les organisations non-gouvernementales (ONG) suivantes en qualité d'observateurs à la 6^{ème} Session du CTPG :

- International Pole-and-line Foundation
- International Seafood Sustainability Foundation
- Experts invités
- PEW Charitable Trusts
- Sustainable Fisheries and Communities Trust
- The Ocean Foundation
- États-Unis
- Fonds mondial pour la nature (WWF)

Experts invités

8. Conformément aux Articles VI.1 et XIV.9 du Règlement intérieur de la CTOI (2022), la Commission peut inviter des consultants ou des experts, à titre individuel, à assister aux réunions ou à participer aux travaux de la Commission, du Comité Scientifique et des autres organes subsidiaires de la Commission, Le CTPG **A ADMIS** les experts invités suivants en qualité d'observateurs à la 6^{ème} Session du CTPG :

- Taiwan, Province de Chine

4. DECISIONS DE LA COMMISSION RELATIVES AUX TRAVAUX DU CTPG

4.1 RESOLUTION 16/09 – TERMES DE REFERENCE

9. Le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC–2023–TCMP06–06 qui décrivait les objectifs, tâches et priorités du Comité Technique sur les Procédures de Gestion, tel qu'établi par la Commission à travers la Résolution 16/09. Cette Résolution demande au CTPG de se concentrer sur la présentation des résultats et l'échange d'informations et de mettre en avant les aspects du processus d'Évaluation de la Stratégie de Gestion qui nécessitent une décision de la Commission, lors de l'évaluation et de la discussion des Procédures de Gestion concernant les pêcheries relevant de la CTOI.

10. Le CTPG **A RAPPELÉ** que la Résolution stipulait que (*paragraphe 9*) « *La nécessité du maintien du Comité technique sur les procédures de gestion sera examinée au plus tard à la session annuelle de la Commission en 2019* », que cela avait été réalisé et que la Commission avait approuvé le maintien du CTPG à sa 23^{ème} Session.

4.2 CONCLUSIONS DE LA 5^{EME} SESSION DU CTPG

11. Le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC–2023–TCMP06–03 qui résumait les principales conclusions du 5^{ème} Comité Technique sur les Procédures de Gestion. Le rapport du 5^{ème} CTPG comportait les recommandations suivantes :

Patudo

- (*paragraphe 58*) *La question technique suivante discutée par le CTPG portait sur le choix de la PG. Deux PG distinctes avaient été incluses dans la proposition pour discussion : à savoir, la crose de hockey basée sur un modèle (PT-HS, MP1_Harvest) et la projection des captures et des PUE basée sur un modèle (PT-PROJ, MP2_Target). Le CTPG A NOTÉ que ces deux PG obtiennent des résultats très similaires avec de légères différences dans les sorties (par ex. stabilité des captures, niveaux de captures à court terme, état de la population à la fin des années de référence) qui nécessitent l'examen de la Commission ; aucun consensus ne s'est dégagé quant à savoir quelle PG le CTPG jugeait préférable. Le CTPG A NOTÉ que les deux PG candidates pour BET, examinées par le CS, sont acceptables et atteignent les objectifs de gestion pour le stock. Ainsi, le CTPG A RECOMMANDÉ que la Commission discute de chacune d'entre elles et envisage de sélectionner une PG pour adoption.*

Processus et futures réunions du CTPG

- (*paragraphe 77*) *Le CTPG A NOTÉ que les CPC ont besoin de temps pour traiter les résultats du CS et étudier et comprendre pleinement l'avis soumis à l'aide du processus d'ESG. Afin de faciliter ce processus, le CTPG A RECOMMANDÉ que la Commission approuve la tenue d'une réunion virtuelle du CTPG au début de chaque année afin de discuter ou de limiter les PG candidates alternatives proposées par le CS, tout en laissant un délai suffisant pour que les CPC discutent des résultats du CS et envisagent le développement de propositions basées sur ceux-ci. Ensuite, le CTPG se réunirait à nouveau en présentiel avant la Commission.*

12. Le CTPG **A NOTÉ** que le CTPG avait discuté de questions importantes qui sont reprises dans les paragraphes ci-dessous :

Listao

- (*paragraphe 47*) *Le CTPG A PRIS NOTE des lignes de référence cibles basées sur l'épuisement (40% B0) dans le diagramme de Kobe, et s'est demandé si les points de référence basés sur la PME devraient être représentés dans la délimitation de la zone verte à la place. La raison est que le stock fluctue autour de 40% B0 et qu'il y a peu de risque de dépasser le seuil/la cible de biomasse de la PME. Cependant, spécifier une cible basée sur*

l'épuisement dans le diagramme de Kobe pourrait induire en erreur car elle pourrait être mal interprétée comme étant équivalente à B_{PME} . Le CTPG A RAPPELÉ qu'il avait été convenu que la PG devait être calibrée par rapport à la cible basée sur l'épuisement. Toutefois, le CTPG A NOTÉ que des discussions sont actuellement en cours au sein du GTM et du CS sur la définition de l'état du stock (dans le cadre de la définition de la surpêche ou d'un état surexploité) pour le listao par rapport aux différents points de référence mesurés/présentés (par ex. les points de référence basés sur l'épuisement conformément à 16/02 et les points de référence basés sur la PME conformément à 15/10).

- *(Para 68) Le CTPG A NOTÉ que les quadrants de Kobe pour le listao sont actuellement délimités en se basant sur les points de référence basés sur l'épuisement décrits dans la Résolution 16/02. Il a cependant été suggéré que le quadrant de Kobe devrait se baser sur les points de référence basés sur la PME, l'état du stock par rapport aux points de référence cibles basés sur l'épuisement étant clairement présenté sur le graphe de Kobe. Le Président du CS a expliqué que la Rés. 16/02 actuelle définit clairement les points de référence basés sur l'épuisement pour le stock de listao et que cela continuerait donc à être la présentation des résultats par défaut, mais que la possibilité d'inclure les points basés sur la PME pourrait être étudiée également s'agissant de la représentation de la zone verte.*
- *(Para 69) Le CTPG A NOTÉ que des problèmes techniques s'étaient posés pour calculer les points de référence liés à la PME pour le listao dans les évaluations initiales de cette espèce mais que les évaluations récentes ont été en mesure d'estimer et de rendre compte des points de référence de la PME estimés. Toutefois, il n'est pas certain que ces quantités de PME estimées soient suffisamment robustes pour être établies en tant que points de référence pour le listao. Le CTPG A SUGGÉRÉ que les groupes de travail concernés (GTM et GTTT) discutent de cette question de manière approfondie.*

13. Le CTPG A **PRIS NOTE** des conclusions de la Session précédente du CTPG.

4.3 CONCLUSIONS DE LA 26^{ÈME} SESSION DE LA COMMISSION

14. Le CTPG A **PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC–2023–TCMP06–04 qui présentait les principales conclusions de la Session précédente de la Commission, concernant plus précisément les travaux du CTPG, et **A CONVENU** de se pencher, au cours de la réunion actuelle, sur la meilleure façon de fournir au Comité Scientifique les informations dont il a besoin afin de répondre aux demandes de la Commission. Le Rapport de la 26^{ème} Session de la Commission incluait les commentaires suivants :

- *(paragraphe 46) La Commission A NOTÉ que le rapport de la 5e réunion du Comité technique sur les procédures de gestion (CTPG) n'avait pas encore été adopté et le sera par correspondance. La Commission A NOTÉ, cependant, que plusieurs recommandations ont été examinées et approuvées au cours de la réunion et qu'elles ont été présentées à la Commission par le Président du CS qui a co-présidé la réunion. Les Recommandations étaient les suivantes :*
 - *Le CTPG A NOTÉ que les deux PG candidates pour BET, examinées par le CS, sont acceptables et atteignent les objectifs de gestion pour le stock. Ainsi, le CTPG A RECOMMANDÉ que la Commission discute de chacune d'entre elles et envisage de sélectionner une PG pour adoption.*
 - *Le CTPG A NOTÉ que les CPC ont besoin de temps pour traiter les résultats du CS afin d'explorer et de comprendre pleinement les avis fournis par le processus d'ESG. Afin de faciliter ce processus, le CTPG A RECOMMANDÉ que la Commission approuve la tenue d'une réunion virtuelle du CTPG au début de chaque année afin de discuter ou de limiter les PG candidates alternatives proposées par le CS, tout en laissant un délai suffisant pour que les CPC discutent des résultats du CS et envisagent le développement de propositions basées sur ceux-ci. Ensuite, le CTPG se réunirait à nouveau en présentiel avant la Commission.*
- *(paragraphe 47) La Commission A SOUTENU l'important travail réalisé par le CTPG et A APPROUVÉ la recommandation d'organiser une réunion virtuelle en début d'année. Celle-ci serait incluse dans le calendrier des réunions à partir de 2023.*

- *(paragraphe 48) La Commission A DEMANDÉ INSTAMMENT au CTPG de poursuivre les initiatives de renforcement des capacités afin de faciliter la compréhension du processus et d'accroître la participation de toutes les parties, pour faciliter la mise en œuvre harmonieuse du processus d'ESG*
- *(paragraphe 49) La Commission A PRIS ACTE de l'offre du PEW Charitable Trusts d'appuyer des ateliers et des activités de renforcement des capacités pour l'ESG. La Commission A DEMANDÉ au Secrétariat d'assurer la liaison avec PEW pour coordonner ces activités.*

15. Le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC–2023–TCMP06–07 qui décrivait la Procédure de Gestion (PG) adoptée pour le patudo.

16. Le CTPG **A PRIS NOTE** de la présentation réalisée par le Secrétariat sur les conclusions de la 26^{ème} Session de la Commission et **A CONVENU** que toute question nécessaire serait discutée lors de la session actuelle du CTPG.

17. Le CTPG **A NOTÉ** que la session virtuelle du CTPG qui devait se tenir en début d'année n'avait pas eu lieu (*cf. paragraphe 19 ci-dessous*). Le Secrétariat a informé le CTPG que cela n'avait pas eu d'impact sur le fonctionnement du CTPG car il n'y avait pas eu de progrès suffisants sur une PG pour justifier la tenue d'une réunion additionnelle et que toutes les avancées dans les travaux sur l'ESG avaient été mises à la disposition de la session actuelle du CTPG.

4.4 CONCLUSIONS DE LA 25^{ème} SESSION DU COMITE SCIENTIFIQUE

18. Le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC–2023–TCMP06–05 qui présentait les principales conclusions de la 25^{ème} Session du Comité Scientifique, concernant plus précisément les travaux du CTPG.

19. Le CTPG **A PRIS NOTE** des commentaires formulés par le CS sur les questions relatives à l'ESG, y compris des recommandations suivantes :

- *(Paragraphe 122) : Le CS S'EST DEMANDÉ s'il est nécessaire d'organiser une réunion virtuelle du CTPG en début d'année si aucune PG n'est considérée comme prête à être présentée au CTPG cette année-là. Le CS A RECOMMANDÉ qu'il n'est pas nécessaire d'organiser un CTPG virtuel car aucune PG candidate ne sera prête à être examinée pour adoption en 2023.*
- *(Paragraphe 123) : Le CS A toutefois CONSIDÉRÉ qu'il est conseillé d'avoir un dialogue ciblé avec les gestionnaires sur les ESG qui sont plus avancées, comme celle du SKJ. Le CS A RECOMMANDÉ qu'un CTPG virtuel soit provisoirement convoqué au début de l'année 2024, en mettant l'accent sur l'ESG du SKJ.*

20. Le CTPG **A PRIS NOTE** de la présentation réalisée par le Secrétariat sur les conclusions de la 25^{ème} Session du Comité Scientifique et **A CONVENU** que ces questions seraient discutées lors de la session actuelle du CTPG.

5. PRESENTATION DE L'ESG

5.1 PROCEDURES DE GESTION ET ESG

5.1.1 Principes de base, rôles et responsabilités, outils de dialogue et mécanisme de feedback

21. Le CTPG **A PRIS NOTE** d'une présentation réalisée par le Président du CS qui décrivait les principes de base du processus d'ESG. La présentation mettait également en évidence plusieurs aspects importants des processus d'ESG, tels que 1) la différence entre « les projections basées sur les évaluations des stocks » et « les projections dans un processus d'ESG » ; 2) le rôle important des critères de calibrage (par ex. la probabilité de 50% que l'état du stock se situe dans le quadrant vert de Kobe comporte un risque considérablement plus élevé de dépasser les points de référence de la biomasse dans le cas du patudo).

22. Le CTPG **A NOTÉ** que les pêcheries de thons tropicaux de l'océan Indien sont pluri-espèces par nature et a donc discuté de la possibilité d'envisager une ESG pluri-espèces à l'avenir. Le Président du CS a indiqué que cela avait été discuté à un niveau technique par le CS mais qu'il s'agit d'une question très complexe et le CS avait estimé qu'il était plus pertinent d'achever, dans un premier temps, les PG de chaque espèce et d'envisager ensuite des options pluri-

espèces.

23. Le CTPG **A NOTÉ** qu'il pourrait être utile de classer les divers objectifs de gestion (tels que l'état et la sécurité du stock, la production, la stabilité des captures etc.) car cela permettrait aux gestionnaires de mieux comprendre ces différents objectifs. Les divers indicateurs de performance pourraient alors être également présentés sous chaque catégorie générale.

24. Le CTPG **A NOTÉ** que les outils d'information pour le renforcement des capacités sur l'ESG, financés par une subvention de l'Australie, avaient été achevés et ajoutés à la page web de la CTOI à l'adresse <https://iotc.org/educational-tools>. Plusieurs participants ont indiqué qu'ils rencontraient des problèmes pour accéder à cette page et ont demandé au Secrétariat d'étudier ce problème.

5.2 INITIATIVES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

25. Le CTPG **A NOTÉ** qu'en réponse à une demande formulée par la Commission en 2022 (*IOTC-2022-S26-R, paragraphe 48*), un cours de renforcement des capacités sur l'ESG, destiné aux gestionnaires, avait été programmé pour la fin septembre 2023.

5.3 RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE CADRE DU PROJET DES PECHEES DES OCEANS COMMUNS

26. Le CTPG **A PRIS NOTE** d'une présentation sur un nouveau projet d'information et de sensibilisation sur la stratégie d'exploitation, financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial par le biais du Projet des pêches des océans communs de la FAO. Les supports de communication qui seront produits incluent un cours d'apprentissage en ligne, des animations, des fiches descriptives, des infographies et des outils numériques interactifs. Le CTPG a été **INFORMÉ** que toutes ces ressources seront hébergées sur le site www.harveststrategies.org, un portail de centralisation en ligne pour les questions relatives aux stratégies d'exploitation et aux procédures de gestion, axées sur les ORGPt. Les supports seront élaborés en anglais, français et espagnol. Afin d'optimiser l'utilité des résultats du projet pour les ORGP, les participants de la CTOI ont été **ENCOURAGÉS** à prendre part au projet en soumettant des idées sur le projet, en contribuant à l'examen des supports à travers des groupes de réflexion et en participant aux séries de webinaires trimestriels du projet.

27. Le CTPG **A NOTÉ** que le projet visait à mettre à disposition de nombreux outils dans un délai d'un an, le développement se poursuivant au cours des deux prochaines années. Le CTPG a également été **INFORMÉ** que les cours d'apprentissage en ligne pourraient être dispensés au niveau régional sur demande.

6. ÉTAT DE L'ÉVALUATION DE LA PROCEDURE DE GESTION / DES MODELES OPERATIONNELS

6.1 LISTAO

28. Le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2023-TCMP06-08 qui faisait état d'informations actualisées sur les avancées dans l'ESG du listao de l'océan Indien. Les travaux, qui sont en cours depuis début 2019, visent à concevoir une PG entière, notant que la HCR actuelle du SKJ (Rés. 16/02) n'est pas une PG entière, qui part du principe que l'évaluation du stock est disponible pour fournir les valeurs d'entrée pour que la HCR calcule la limite de captures.

29. Le CTPG **A NOTÉ** ce qui suit :

- a. Les PG ont été calibrées en utilisant la probabilité que $B_y > B_{40\%}$ et $E_y < E_{40\%}$ en moyenne sur les années de projection ;
- b. L'expression « Quadrant cible » est utilisée pour la différencier des quadrants de Kobe qui sont définis en utilisant BPME et EPME. Trois critères de calibrage ont été utilisés, correspondant à la probabilité de 50%, 60% et 70% de se situer dans le Quadrant cible. La période de calibrage est de 11-15 ans dans la projection, ce qui avait été demandé par le CTPG03 et concorde avec l'évaluation de la PG pour le patudo ;
- c. Il y a un décalage de données de 2 ans.

30. Le CTPG **A NOTÉ** que l'inclusion des points de référence basés sur la PME dans les diagnostics est très utile. Le CTPG a convenu qu'il est important de clarifier et de faire la distinction entre le point de référence basé sur la PME et le point de référence basé sur l'épuisement (le premier est pour la quantification de l'état du stock dans le cadre de l'ESG et le deuxième est utilisé à des fins de calibrage). Le CTPG **A NOTÉ** que des problèmes ont été rencontrés historiquement dans le calcul de la PME pour le listao, qui semblent être liés à une erreur dans la spécification de la sélectivité. Étant donné que les points de référence basés sur la PME peuvent désormais être estimés, on pourrait analyser et étudier leur utilisation en tant que seuils cible et limite dans la PG.
31. Le CTPG **A NOTÉ** que la PG proposée est une PG empirique, basée sur des données fondées sur des taux de captures standardisés, et qu'elle a la même forme (en croche de hockey) que la HCR du listao actuelle (Rés. 16/02) mais diffère dans les valeurs d'entrée et les sorties. L'épuisement du stock estimé est nécessaire en tant que valeur d'entrée de la HCR actuelle et doit être fourni par une évaluation du stock externe. Le développeur estimait que ce processus ne peut pas être testé par simulation, ce qui était donc considéré comme une importante faiblesse. Par ailleurs, les points de référence requis par la PG empirique actuellement testée pour calculer le TAC sont estimés à partir du MO, ce qui peut être testé par simulation.
32. Le CTPG **A NOTÉ** que les paramètres d'entrée a_T et a_X , les taux de captures (en échelle logarithmique) correspondant à %10B0 et à %40B0 respectivement, sont déduits de façon externe à partir de la relation entre la PUE et l'épuisement estimé d'après l'évaluation du listao. Il est possible de calibrer ces valeurs dans l'ESG mais cela pourrait nécessiter d'importantes ressources de calcul additionnelles. Le CTPG **A** également **NOTÉ** que le choix de ces valeurs pourrait être plus important si le décalage temporel de la PUE devient problématique.
33. Le CTPG **A** également **NOTÉ** que %10B0 et %40B0 sont les points de référence de sécurité et cible d'après la HCR actuelle qui a été testée par simulation.
34. Le CTPG **A NOTÉ** que le TAC issu de la PG est délimité entre C_{min} et C_{max} . Cela indique que lorsque le stock est en bonne santé les captures seront limitées, et que lorsque le stock est épuisé des captures seront autorisées (à un minimum). Il a, toutefois, été noté que le maintien de captures constantes lorsque la biomasse se situe au-dessous de la limite augmentera la mortalité par pêche et ne la réduira pas, ce qui semble contraire à ce qui devrait être réalisé. Le CTPG s'est demandé s'il serait préférable d'obtenir le taux d'exploitation en tant que sortie. Néanmoins, la conversion du taux d'exploitation en captures nécessiterait des estimations de l'abondance à partir d'une évaluation externe, ou un modèle de dynamique de la biomasse qui calcule souvent l'abondance de façon moins précise que l'épuisement et introduirait donc une incertitude supplémentaire.
35. Le CTPG **A NOTÉ** que lorsque le projet avait démarré début 2019 une PG basée sur un modèle utilisant un modèle de dynamique de la biomasse (BDM) avait été initialement prise en compte et était performante. Cependant, le BDM ne fonctionnait pas correctement lorsque la PUE avait été ultérieurement actualisée et révisée (notamment en raison de l'absence de contraste entre les captures et la PUE, qui est le signal nécessaire pour un modèle de dynamique de la biomasse). Par conséquent, les travaux actuels portent sur une PG basée sur des données. Le CTPG **A NOTÉ** qu'un nouvel indice de PUE sera produit cette année et a demandé au développeur d'étudier la viabilité et l'efficacité de toute potentielle PG basée sur un modèle, fondée sur la nouvelle PUE, comme cela est le cas dans plusieurs autres ESG de la CTOI.
36. Le CTPG **A NOTÉ** que quatre valeurs d'erreur de mise en œuvre avaient été testées, correspondant à une surpêche positive de 10%, 20%, 30% et 40%. Le CTPG **A NOTÉ** que l'erreur de mise en œuvre n'avait pas été incluse dans le processus de calibrage mais étudiée dans la projection en tant que tests de robustesse. Le CTPG **A NOTÉ** que la différence réelle entre les captures et le TAC actuel (environ 20-30%) peut être utilisée pour déterminer une délimitation raisonnable pour l'erreur de mise en œuvre.
37. Le CTPG **A NOTÉ** que la tendance de la population de listao est affectée par une rapide variabilité environnementale et qu'il existe des éléments de preuve reliant la variabilité du recrutement à la productivité océanique. Le CTPG a suggéré que les futures recherches de l'ESG étudient des scénarios incluant l'effet de l'environnement dans le cadre des tests de robustesse.

38. Le CTPG **A NOTÉ** que la capture de sortie est d'une ampleur similaire à la biomasse reproductrice. Cela est dû au fait que les poissons matures ont un an et plus (>50 cm ?) alors que des poissons bien plus petits sont capturés dans la pêcherie. Le CTPG a suggéré que les futures figures pour le résumé de la performance incluent aussi la biomasse totale.
39. Le CTPG **A NOTÉ** que le test de la PG incluait un changement maximum de 15% dans l'établissement du TAC, et a également **NOTÉ** qu'il serait utile de consulter les CPC lors de la discussion sur le niveau approprié de changement du TAC compte tenu du fait que la capture de listao est très variable. Le CTPG **A CONVENU** d'étudier quatre scénarios pour le changement maximum du TAC : (1) un changement symétrique de 15% ; (2) un changement symétrique de 25% ; (3) un changement asymétrique de 25% (à la hausse) et de 15% (à la baisse) ; et (4) un changement asymétrique de 15% (à la hausse) et de 10% (à la baisse). Le CTPG **A CONVENU**, en outre, d'étudier des clauses de stabilité qui sont désactivées lorsque la biomasse chute au-dessous de certaines valeurs de sécurité (par ex. Blim).

6.2 ESPADON

40. Le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2023-TCMP06-09 qui incluait des informations sur la Procédure de Gestion pour l'espadon de l'océan Indien.
41. Le CTPG **A NOTÉ** les importants progrès réalisés dans l'ESG pour l'espadon et que les travaux se trouvent désormais dans une phase avancée permettant d'envisager son adoption. Le CTPG **A NOTÉ** que l'ESG étudiait tant une PG basée sur des données qu'une PG basée sur un modèle et comparait de façon très détaillée la performance et les compromis de chacune d'entre elles en termes de biomasse, captures et stabilité du stock.
42. Le CTPG **A NOTÉ** les différentes tendances de capture produites par la PG basée sur un modèle et la PG basée sur des données. La principale raison de la différence est due au fait que l'état du stock actuel se situe bien au-dessus de la cible (B_{PME}), et que les deux types de PG établissent le TAC de manière très différente dans cette situation (les changements instaurés par la règle basée sur des données sont plus incrémentiels tandis que la règle basée sur un modèle a moins de contrainte et peut fixer des captures initiales élevées).
43. Le CTPG **A NOTÉ** que les paramètres de réactivité, à savoir la pente et la distance jusqu'aux facteurs (de la cible), déterminent dans une grande mesure la façon dont la PG basée sur des données se comporte. L'efficacité et les compromis des divers paramétrages de ces facteurs ont été longuement étudiés et il a été démontré qu'une configuration avec une réactivité plus rapide devrait donner lieu à un comportement qui est plus proche de la PG basée sur un modèle.
44. Le CTPG a discuté de manière approfondie des avantages de la sortie basée sur les captures ou basée sur F. Le CTPG **A NOTÉ** que les règles basées sur F sont, de fait, relativement habituelles dans de nombreuses pêcheries (comme au sein du CIEM). Les règles basées sur F partent toutefois du principe que le modèle serait en mesure d'estimer précisément la taille du stock. En outre, le CTPG **A NOTÉ** que les historiques de captures ou le TAC comportent généralement un grand nombre d'informations sur la productivité du stock et que, bien souvent, leur utilité pour orienter l'établissement de futurs TAC est sous-évaluée.
45. Le CTPG **A NOTÉ** que les PG sont calibrées par rapport à trois critères correspondant à la probabilité de 50%, 60% et 70% de se situer dans le quadrant de Kobe en 2034-2038. Le CTPG **A NOTÉ** que plusieurs expériences d'ESG indiquent que l'utilisation d'une probabilité de 50% peut donner lieu à une moindre performance du stock immédiatement après la période de calibrage, et a donc suggéré d'examiner uniquement les critères de calibrage de 60% et 70%. Le CTPG a également suggéré d'axer les travaux sur un seul type de PG afin de disposer de plus de temps (c.-à-d. la PG basée sur un modèle qui produit un meilleur état du stock et une meilleure stabilité des captures).
46. Le CTPG **A ENCOURAGÉ** le développeur à étudier des points cible et limite basés sur la PME dans la PG. Il a été souligné qu'alors que la cible basée sur la PME est généralement plus agressive que la cible basée sur l'épuisement (c.-à-d. 40%B0), cela ne garantit pas qu'elle aura une meilleure performance car le compromis entre les objectifs de gestion doit être pris en considération. En général, 40%B0 est une mesure de substitution pour la PME mais cela

n'est pas le cas pour l'espadon.

47. Le CTPG a suggéré que le changement maximum suivant dans l'établissement du TAC soit inclus dans le test de la PG pour l'espadon : (1) un changement symétrique de 15% ; (2) un changement symétrique de 10% ; et (3) un changement asymétrique de 15% (à la hausse) et de 10% (à la baisse). Le CTPG **A** de nouveau **DEMANDÉ** d'étudier des clauses de stabilité qui sont désactivées lorsque la biomasse chute au-dessous de certaines valeurs de sécurité (par ex. Blim).
48. Le CTPG **A NOTÉ** que les PG basées sur des données prises en compte pour l'ESG du listao et de l'espadon sont considérablement différentes. La PG basée sur des données, fondées sur la pente, pour l'espadon a un long historique au sein de la CTOI alors que la PG basée sur des données en crosse de hockey testée pour le listao est une innovation. Le CTPG **A CONVENU** que l'utilisation d'une PG similaire ou d'une approche commune permettra aux gestionnaires de mieux comprendre le processus d'ESG. Toutefois, l'examen de la PG devrait également tenir compte des différences dans les caractéristiques biologiques des espèces et donc du fait que des approches différentes pourraient être plus appropriées pour certaines espèces. Le CTPG a suggéré qu'une homogénéité serait préférable dans la conception de la PG mais qu'elle pourrait également être propre aux espèces selon qu'il convient.

6.3 GERMON

49. Le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2023-TCMP06-10 qui fournissait des informations récentes sur les avancées dans le processus d'ESG pour le germon.
50. Le CTPG **A NOTÉ** que la prochaine étape pour l'ESG du germon est la présentation de la poursuite des travaux sur le MO au GTM où les aspects techniques seront discutés plus en détail. Sur la base de ces discussions techniques, les développeurs continueront à améliorer l'ESG avant de la présenter au CTPG l'année prochaine.
51. Le CTPG **A NOTÉ** que la gamme d'outils d'évaluation des PG est la même que pour la PG de l'espadon et inclut une PG de production excédentaire JABBA et une PG basée sur la PUE. Le CTPG **A NOTÉ** que l'utilisation d'un cadre de production excédentaire bayésien est une nouvelle approche du conditionnement des MO qui est testée pour la PG du germon. Le CTPG **A NOTÉ** que les modèles basés sur la production excédentaire semblent bien mieux estimer l'épuisement que les modèles basés sur la PUE mais qu'actuellement le MO est basé sur la PME et est utilisé pour calculer l'épuisement. Cela est considéré être une approche prometteuse pour améliorer les travaux sur l'ESG de la CTOI.
52. Le CTPG a discuté et **A CONVENU** qu'il n'était pas nécessaire de reconditionner continuellement un modèle opérationnel, sauf si l'évaluation du stock la plus récente indique que le stock chute actuellement en dehors de la plage des scénarios plausibles estimés dans le cadre de l'ESG.
53. Le CTPG **A NOTÉ** qu'il est nécessaire de veiller à ne pas tenter de sur-ajuster le modèle et **A également NOTÉ** que les développeurs s'efforcent de l'éviter en maintenant la structure du MO aussi simple que possible et en procédant à la validation croisée des diagnostics de performance. Le CTPG **A NOTÉ** que cette validation croisée est une activité chronophage, de sorte que l'exécution du modèle à l'aide de cette approche peut être relativement lente.
54. Le CTPG **A NOTÉ** qu'il y avait des avis scientifiques très divergents sur l'utilisation des approches et points de référence basés sur la PME et l'épuisement dans le test de l'ESG et le développement des PG (en général pour toutes les espèces) et a pris note de certaines difficultés techniques et incertitudes liées à l'estimation de la PME. Le CTPG **A DEMANDÉ** que le GTM(ESG) continue de discuter et d'étudier cette question dans la future progression de ses travaux. Le CTPG a également noté les avis des CPC pour et contre l'idée de faire en sorte que le futur test de l'ESG des PG pour chaque espèce étudie l'utilisation d'approches de modèles opérationnels multiples.
55. Toutefois, le CTPG **A NOTÉ** que l'utilisation de deux ensembles de points de référence différents dans les différentes PG pourrait prêter à confusion pour les gestionnaires et que le CTPG n'était pas en mesure de convenir de l'ensemble le plus approprié. Par conséquent, le CTPG **A DEMANDÉ** que le GTM(ESG) continue de discuter de l'utilisation des deux points de référence pour les sorties des PG pour l'ensemble des espèces.

6.4 ALBACORE

56. Le CTPG **A NOTÉ** que le processus d'ESG a été mis en attente pour l'albacore, étant donné que l'évaluation du stock fait actuellement l'objet d'un examen par des pairs. Un atelier d'examen par des pairs a été tenu en février cette année, réunissant un grand nombre d'experts qui ont révisé les conclusions de la dernière évaluation du stock de 2021 ainsi que les valeurs d'entrée de données et les hypothèses utilisées dans l'évaluation. Le CTPG **A NOTÉ** que le rapport de cet atelier n'a pas encore été achevé mais qu'il sera présenté au GTTT pour discussion approfondie. Les conclusions de ces deux discussions seront ensuite présentées au CS et tout point d'amélioration capital sera inclus dans l'évaluation du stock.

57. Le CTPG **A NOTÉ** que même s'il est possible d'utiliser l'évaluation du stock pour servir de base au MO, une tentative de conditionnement du MO pour l'albacore en utilisant l'approche alternative déjà présentée pour le germon (calcul bayésien approximatif ; ABC) a été réalisée et que les résultats préliminaires semblent prometteurs.

6.5 QUESTIONS GENERALES

6.5.1 CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

58. Le CTPG **A RAPPELÉ** que les circonstances exceptionnelles ont été définies dans le contexte de l'ESG de la CTOI comme les « circonstances dans lesquelles il convient d'envisager de s'écarter du TAC recommandé issu d'une PG », incluant d'importants changements dans la biologie et la dynamique du stock, des changements dans les pêches ou les opérations de pêche, des modifications des données d'entrée de la PG ou des données manquantes et la mise en œuvre contradictoire de l'avis de la PG.

59. Le CTPG **A** en outre **RAPPELÉ** que le processus en trois étapes traitant des circonstances exceptionnelles consiste à (i) déterminer si des circonstances exceptionnelles existent, (ii) déterminer l'intensité et l'impact des circonstances exceptionnelles sur l'atteinte des objectifs visés par la PG et (iii) si nécessaire, identifier les recherches ou les mesures de gestion que pourrait prendre la CTOI.

60. Le CTPG **A NOTÉ** que les directives pour la fourniture de circonstances exceptionnelles pour les PG des espèces CTOI sont disponibles à l'Appendice 6A du document IOTC-2021-SC24-R_Rev1 et **A CONVENU** de continuer à utiliser cette approche pour le futur développement et la future mise en œuvre des PG. Les mesures de gestion à prendre par la Commission doivent encore être précisées.

61. Le CTPG **A NOTÉ** que les circonstances exceptionnelles par rapport à une capture dépassant le TAC recommandé de la PG pour le patudo seront étudiées à partir de 2024 lors de la mise en œuvre du premier TAC.

62. Le CTPG **A NOTÉ** que même si certains tests de robustesse réalisés dans le cadre de l'ESG pourraient indiquer que la performance de la PG n'est pas affectée par une erreur de mise en œuvre de 10 pour cent dans le TAC, tout niveau de capture au-delà du TAC sera défini comme un cas de circonstance exceptionnelle et déclenchera un examen par le CS qui formulera un avis à la Commission sur toute action qui pourrait être requise.

63. Le CTPG **A** également **NOTÉ** que la mesure de déclenchement de circonstances exceptionnelles apporte de la transparence aux décisions de la Commission sur les TAC recommandés issus des PG.

6.5.2 MISE EN ŒUVRE DES PG, ACTIONS ET EXAMEN REGULIER DE LA MISE EN ŒUVRE

64. Le CTPG **A PRIS NOTE** du calendrier de mise en œuvre de l'ESG pour le patudo au cours de la période 2022-2029 et du contenu principal des Termes de Référence (TdR) pour des services de consultant concernant un examen par des pairs de l'ESG du patudo qui avaient été approuvés par le CS en 2021. Le CTPG **A NOTÉ** qu'un expert a été identifié et contacté et que le contrat devrait débiter au deuxième semestre 2023 pour que le rapport soit présenté aux prochaines sessions du GTM et du GTTT.

65. Le CTPG **A NOTÉ** que les TdR de l'examen font référence à l'évaluation des PG candidates alors que la Commission a sélectionné une PG pour le patudo, tel que défini dans la Rés. CTOI 22/03. Le CTPG **A RECONNU** l'utilité d'examiner toutes les PG candidates qui avaient été testées car certaines d'entre elles pourraient être prises en considération dans les futurs cycles de l'ESG.

66. Le CTPG **S'EST INTERROGÉ** sur le besoin de réaliser un examen en 2023, une année ne s'étant même pas écoulée après la mise en œuvre de la PG et alors que la Rés. 22/03 inclut spécifiquement une référence à un examen de la performance de la PG qui sera réalisé en 2030. Le CTPG **A NOTÉ** que le processus d'examen prévu pour 2023 vise à étudier les aspects techniques du développement de l'ESG, y compris l'examen du MO, des HCR, des scénarios de robustesse et de la performance des PG par rapport à des mesures de performance afin de soumettre un avis sur la pertinence de la communication des résultats de l'ESG, des compromis entre les différentes procédures de gestion et du classement des procédures de gestion ainsi que des avis et futures recommandations pour la prochaine analyse de l'ESG du patudo. L'examen prévu en 2030 correspond à un examen de la performance cinq ans après la mise en œuvre de la PG et vise à évaluer le besoin potentiel de reconditionner les MO, de recalibrer la PG existante, d'étudier des PG candidates alternatives et une nouvelle ESG entière.

7. ACTION REQUISE POUR LA RESOLUTION 22/03 SUR UNE PROCEDURE DE GESTION POUR LE PATUDO DANS LA ZONE DE COMPETENCE DE LA CTOI

67. Le CTPG **A PRIS NOTE** d'une présentation réalisée par le Président du CS sur l'exécution de la PG du patudo, requise par la Rés. 22/03. Le CTPG **A NOTÉ** que l'application de la Procédure de Gestion pour le patudo a donné lieu à un TAC recommandé de 80 583 t par an au titre de 2024 et 2025, ce qui est limité à une réduction des captures de 15% maximum par rapport au niveau de captures de 2021, conformément aux dispositions de la PG pour le patudo. Le CTPG **A APPROUVÉ** le TAC calculé pour 2024 et 2025.

68. Le CTPG **A NOTÉ** que le CS avait pris en considération les dispositions relatives aux circonstances exceptionnelles pour la PG du patudo en 2022 et que cela avait été longuement discuté aux réunions du GTM et du GTTT. Les preuves étudiées incluait de nouveaux paramètres biologiques et opérations de pêche, des données d'entrée ainsi qu'une comparaison entre la tendance de la population estimée dans l'évaluation et les modèles opérationnels.

69. Le CTPG **A NOTÉ** que l'examen des preuves de circonstances exceptionnelles n'avait pas identifié de raisons de modifier l'avis sur le TAC.

70. Le CTPG **A NOTÉ** que lors de la présentation des paramètres de la PG, des décimales suffisantes devraient être fournies pour faciliter la réplique des estimations du TAC.

8. ORIENTATION FUTURE DU COMITE TECHNIQUE SUR LES PROCEDURES DE GESTION

8.1 PROGRAMME DE TRAVAIL

8.1.1 Nouveaux échéanciers

71. Le CTPG **A NOTÉ** que le calendrier actuel convenu pour le développement des PG ne court que jusqu'en 2024. En outre, il y a eu des retards dans le développement des PG pour YFT et ALB et des avancées dans celle de SWO. Par conséquent, le CTPG **A CONVENU** qu'il est nécessaire de réviser le calendrier actuel.

72. Le CTPG **A DEMANDÉ** que le CS, par le biais de son GTM, réviser le calendrier actuel et soumettre une version actualisée au CTPG en 2024 pour approbation.

8.1.2 Budget et ressources nécessaires pour les développements techniques

73. Le CTPG **A RECONNU** l'importance des contributions extrabudgétaires de l'Union Européenne et de l'Australie pour accélérer les travaux sur l'ESG depuis 2016 ainsi que des ressources actuelles fournies à partir du budget principal de la CTOI.

8.1.3 Examen externe

74. Le CTPG **A PRIS NOTE** des informations récentes soumises par le Secrétariat en ce qui concerne le processus de recrutement d'un consultant chargé de l'examen par des pairs sur la PG de BET. Les Termes de Référence de l'examen par des pairs figurent dans le document [IOTC-2021-SC24-INF06](#). Le CTPG **A NOTÉ** que ces termes de référence avaient été approuvés par le CS en 2021. Le Secrétariat a indiqué qu'un expert avait été identifié et que le processus de développement du contrat avait débuté afin que l'examen de l'expert soit présenté au GTTT en 2023.

8.2 PRIORITES

75. Le CTPG **A NOTÉ** que les travaux de simulation sont réalisés sur plusieurs espèces et qu'il est difficile d'accorder la priorité à une espèce plutôt qu'aux autres. Le CTPG **A RECONNU** que les PG du listao et de l'espadon sont sur le point d'être achevées et examinées par le CS, le CTPG et la Commission. L'achèvement de l'ESG de l'albacore et du germon suscite également un vif intérêt.

8.3 PROCESSUS ET FUTURES REUNIONS DU CTPG

76. Le CTPG **A NOTÉ** que les présentations soumises au CTPG en 2023 étaient très techniques et **A RAPPELÉ** que l'objectif du CTPG est de faciliter l'amélioration du dialogue entre les scientifiques et les gestionnaires en vue de progresser dans le développement et l'adoption des PG. Il a toutefois été souligné qu'il est important que les gestionnaires comprennent mieux l'ESG afin de dégager les scientifiques de la responsabilité de faire des choix ayant des implications de gestion.

77. Le CTPG **A DEMANDÉ** que les développeurs réduisent les détails techniques dans leurs présentations au CTPG et réservent ces détails aux instances appropriées, telles que le GTM(ESG).

78. Le CTPG **A DEMANDÉ** que la Commission, à la S27, réfléchisse aux moyens d'améliorer encore davantage le fonctionnement du CTPG.

79. Le CTPG **A PRIS NOTE** de la recommandation du CS selon laquelle il est conseillé d'avoir un dialogue ciblé avec les gestionnaires sur les ESG qui sont plus avancées, comme celles du listao et de l'espadon. Par conséquent, le CTPG **A RECOMMANDÉ** qu'un CTPG virtuel soit tenu début 2024, consécutivement à la réunion du GTM(ESG), en plaçant particulièrement l'accent sur l'ESG du listao et l'ESG de l'espadon.

9. ADOPTION DU RAPPORT

80. La réunion a été clôturée par le Président qui a informé les participants que le rapport serait adopté par correspondance.

APPENDICE I
LISTE DES PARTICIPANTS

PRÉSIDENT

Mr Toshihide Kitakado
Tokyo University of Marine
Science and Technology
kitakado@kaiyodai.ac.jp

AUSTRALIE**Chef de délégation**

Mr George Day
Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
George.Day@aff.gov.au

Suppléant

Mr Neil Hughes
Director, Regional Fisheries
Section
Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
Neil.Hughes@aff.gov.au

Conseiller(s)

Mr Don Bromhead
Australian Bureau of
Agricultural & Resource
Economics & Science
Don.Bromhead@aff.gov.au

Ms Ashley Williams
Commonwealth Scientific
and Industrial Research
Organisation
Ashley.Williams@csiro.au

Ms Ann Preece
Commonwealth Scientific
and Industrial Research
Organisation
ann.preece@csiro.au

BANGLADESH**Chef de délégation**

Mr Tanvir Hossain
Chowdhury
Department of Fisheries
tanvir_h1998@yahoo.com

CHINE**Conseiller(s)**

Ms Qiuning Li
China Overseas Fisheries
Association
liqiuning@cofa.net.cn

COMORES**Absent****UNION EUROPÉENNE****Chef de délégation**

Mr Marco Valletta
Directorate-General for
Maritime Affairs and
Fisheries
marco.valletta@ec.europa.eu

Suppléant

Mr Franco Biagi
Directorate-General for
Maritime Affairs and
Fisheries
franco.biagi@ec.europa.eu

Conseiller(s)

Ms Laura Marot
Directorate-General for
Maritime Affairs and
Fisheries
laura.marot@ec.europa.eu

Mr Benoit Marcoux
Directorate-General for
Maritime Affairs and
Fisheries
benoit.marcoux@ec.europa.eu

Mr Stanislovas Jonusas
Directorate-General for
Maritime Affairs and
Fisheries
stanislovas.jonusas@ec.europa.eu

Mr Gorka Merino

AZTI

gmerino@azti.es
Mr Iago Mosqueira
iago.mosqueira@wur.nl

Mr Thomas Brunel
thomas.brunel@wur.nl

Ms Juliette Haziza
juliette.haziza@agriculture.gouv.fr

FRANCE(TOM)**Chef de délégation**

Ms Lucie Orozco
Secretariat d'Etat charge de
la mer
lucie.orozco@mer.gouv.fr

Suppléant

Mr Francis Marsac
IRD
francis.marsac@ird.fr

INDE**Suppléant**

Mr Sijo P. Varghese
Department of Fisheries
varghese@hotmail.com

Ms Prathibha Rohit
Department of Fisheries
prathibharohit@gmail.com

INDONÉSIE**Chef de délégation**

Ms Putuh Suadela
Ministry of Marine Affairs
and Fisheries
putuhsuadela@gmail.com

Suppléant

Ms Riana Handayani
Ministry of Marine Affairs
and Fisheries
daya139@yahoo.co.id

Mr Indra Jaya

Head of National
Committee on Fish Stock
Assessment
indrajaya123@gmail.com

Mr Muhammad Anas
Ministry of Marine Affairs
and Fisheries
daya139@yahoo.co.id

Mr Satya Mardi
Ministry of Marine Affairs
and Fisheries of the
Republic of Indonesia
satyamardi18@gmail.com

Mr Sri Patmiarsih
Ministry of Marine Affairs
and Fisheries of the
Republic of Indonesia
sripatmiarsih@gmail.com

Ms Saraswati
Ministry of Marine Affairs
and Fisheries
cacasaras@gmail.com

Ms Ririk Kartika
Sulitstyaningsih
National Research and
Innovation Agency
rk.sulitstyaningsih11@gmail.com

Mr Nilanto Perbowo
Ministry of Marine Affairs
and Fisheries
perbowon@me.com

IRAN

Chef de délégation

Mr Fariborz Rajaei
Iran Fisheries Organization
rajaeif@gmail.com

JAPON

Chef de délégation

Mr Hiroyuki Morita
International Affairs Division

hiroyuki_morita970@maff.go.jp

Suppléant

Mr Takayuki Matsumoto
Fisheries Resources
Institute
matsumoto_takayuki77@fra.go.jp

Ms Maiko Nakasu
International Affairs Division

maiko_nakasu100@maff.go.jp

Mr Yuji Uozumi
Japan Tuna Fisheries Co-
Operative Association
uozumi@japantuna.or.jp

Mr Daisaku Nagai
Japan Tuna Fisheries Co-
Operative Association
nagai@japantuna.or.jp

KENYA

Conseiller(s)

Ms Lucy Obungu
State Department for Blue
Economy and Fisheries
lucyobungu@yahoo.com

Mr Stephen Ndegwa
State Department for Blue
Economy and Fisheries
ndegwafish@yahoo.com

Ms Gladys Okemwa
State Department for Blue
Economy and Fisheries
gladysokemwa@gmail.com

CORÉE

Chef de délégation

Ms Soobin Shim
Ministry of Oceans and
Fisheries
sbin8shim@korea.kr

Suppléant

Mr Taehoon Won
Ministry of Oceans and
Fisheries
th1608@korea.kr

MADAGASCAR

Chef de délégation

Mr Marolova Antoine
Rasolomampionona
Ministère de la pêche et de
l'économie Bleue
lovastat.mrhp@gmail.com

MALAISIE

Chef de délégation

Ms Nor Azlin
Department of Fisheries
nor_azlin@dof.gov.my

MALDIVES

Chef de délégation

Ms Maleeha Haleem
Ministry of Fisheries,
Marine Resources and
Agriculture
maleeha.haleem@fishagri.gov.mv

Suppléant

Mr Hussain Sinan
Ministry of Fisheries,
Marine Resources and
Agriculture
hsinan@gmail.com

Mr Adam Ziyad
Ministry of Fisheries,
Marine Resources and
Agriculture
adam.ziyad@fishagri.gov.mv

Conseiller(s)

Mr. Ahmed Shifaz
Ministry of Fisheries,
Marine Resources and
Agriculture
ahmed.shifaz@fishagri.gov.mv

Ms Munshidha Ibrahim
Ministry of Fisheries,
Marine Resources and
Agriculture
munshidha.ibrahim@fishagri.gov.mv

Mr Mohamed Ahusan
Maldives Marine Research
Institute
mohamed.ahusan@mmri.gov.mv

Mr Mohamed Shimal
Maldives Marine Research
Institute
mohamed.shimal@mmri.gov.mv

MAURICE

Chef de délégation

Ms Meera Koonjul
Ministry of Blue Economy
Marine Resources, Fisheries
and Shipping
mkoonjul@govmu.org

Mr Dharmendra Degambur
Ministry of Blue Economy
Marine Resources, Fisheries
and Shipping
ddegambur24@gmail.com

Ms Clivy Lim Shung
Ministry of Blue Economy
Marine Resources, Fisheries
and Shipping
clivilim@yahoo.com

Ms Hanista Jhumun
Foolheea
Ministry of Blue Economy
Marine Resources, Fisheries
and Shipping
hfoolheea@govmu.org

MOZAMBIQUE

Chef de délégation

Mr Cassamo Junior
Ministry of the Sea, Inland
Waters and Fisheries
cassamo.hassane@gmail.com

Suppléant

Mr Avelino Munwane
Ministry of the Sea, Inland
Waters and Fisheries
avelinomunwane@gmail.com

Mr Rui Mutombene
Ministry of the Sea, Inland
Waters and Fisheries
ruimutombene@gmail.com

OMAN

Chef de délégation

Mr Al-Muatasim Al Habsi
Ministry of Agricultural
Wealth and Water
Resources
muatasim4@hotmail.com

Mr Tariq Al Alawi
Ministry of Agricultural
Wealth and Water
Resources
ta_alalawi_211@hotmail.com

Mr Jose Ramon Gallardo
Ministry of Agricultural
Wealth and Water
Resources
ramon@g-gallardolegal.eu

PAKISTAN

Suppléant

Mr Ahmed Jamshed
Ministry of Maritime Affairs
aj.ahmedjamshed@gmail.com

PHILIPPINES

Chef de délégation

Ms Rosario
SegundInaGaerlan
Bureau of Fisheries
rosariosegundinagaerlan@yahoo.com

Suppléant

Ms Jennifer G.Viron
Senior Fishing Regulations
Officer
Bureau of Fisheries
jennyviron@bfar.da.gov.ph

Conseiller(s)

Mr Marlo Demo-cs
Bureau of Fisheries
mbdemoos@bfar.da.gov.ph

Mr Isidro Tanangonan
Bureau of Fisheries
itanangonan@bfar.da.gov.ph

Ms Mary Joy Mabanglo
Bureau of Fisheries
mj.mabanglo@gmail.com

Mr Benjamin Felipe S.
Tabios, Jr.
Bureau of Fisheries
benjotabios@gmail.com

SEYCHELLES

Chef de délégation

Mr Roy Clarisse
Ministry of Fisheries and
Blue Economy
rclarisse@gov.sc

Suppléant

Mr Vincent Lucas
Seychelles Fishing Authority
vlucas@sfa.sc

Conseiller(s)

Ms Karyss Auguste
Seychelles Fishing Authority
kAuguste@sfa.sc

Mr Rodney Govinden
Seychelles Fishing Authority
rgovinden@sfa.sc

AFRIQUE DU SUD**Chef de délégation**

Mr Qayiso Mketsu
Department of Forestry,
Fisheries and the
Environment
qaiso.mketsu@gmail.com

Conseiller(s)

Mr David Wilson
Department of Forestry,
Fisheries and the
Environment
davetroywilson@gmail.com

SRI LANKA**Chef de délégation**

Ms Kalyani Hewapathirana
Department of Fisheries
and Aquatic Resources
hewakal2012@gmail.com

Suppléant

Mr Ariyaratna
Mapalagama Manage
Department of Fisheries
and Aquatic Resources
mma_fi@yahoo.com

TANZANIE**Suppléant**

Mr Emmanuel A Sweke
Deep Sea Fisheries
Authority
emmanuel.sweke@dsfa.go.tz

Conseiller(s)

Mr Saleh A S. Yahya
Deep Sea Fisheries
Authority
saleh.yahya@dsfa.go.tz

Ms Asha A Khatib
Deep Sea Fisheries
Authority
asha.khatib@dsfa.go.tz

Mr Juma Haji
Deep Sea Fisheries
Authority
juma.haji@dsfa.go.tz

THAÏLANDE**Chef de délégation**

Ms Prulai Nootmorn
Department of Fisheries
nootmorn@yahoo.com

Suppléant

Ms Chonticha Kumyoo
Department of Fisheries
chonticha.dof@gmail.com

Conseiller(s)

Ms Jaruwan Songphatkaew
Department of Fisheries
conyakkee@gmail.com

Mr Pavarot
Noranarttragoon
Department of Fisheries
pavarotn@gmail.com

Mr Weerapol
Thitipongtrakul
Department of Fisheries
weerapol.t@gmail.com

ROYAUME-UNI**Chef de délégation**

Mr Marc Owen
Department for
Environment Food and
Rural Affairs
marc.owen@defra.gov.uk

Mr Choltisak Chawpaknum
Department of Fisheries
choltisak.dof@gmail.com

Suppléant

Mr Luke Townley
Department for
Environment Food and
Rural Affairs
Luke.Townley@defra.gov.uk

Conseiller(s)

Mr Matthew Pace
Centre for Environment,
Fisheries and Aquaculture
Science
matthew.pace@cefas.co.uk

OBSERVATEURS**INTERNATIONAL POLE AND
LINE FOUNDATION (IPNLF)**

Mr Shiham Adam
shiham.adam@ipnlf.org

**INTERNATIONAL SEAFOOD
SUSTAINABILITY
FOUNDATION (ISSF)**

Mr Hilario Murua
hilariomur@gmail.com

**PEW CHARITABLE
TRUST(PEW)**

Mr Glen Holmes
gholmes@pewtrusts.org

Mr Ashley Wilson
awilson@pewtrusts.org

**SUSTAINABLE FISHERIES
AND COMMUNITIES
TRUST(SFACT)**

Ms Beatrice Kinyua

Beatrice.kinyua@sfact.org

THE OCEAN FOUNDATION

Ms Shana Miller

smiller@oceanfdn.org

**WORLDWIDE FUND FOR
NATURE(WWF)**

Mr Umair Shahid

ushahid@wwf.org.pk

EXPERTS INVITÉS

Mr Sheng-Ping Wang

wsp@mail.ntou.edu.tw

Mr Wen-Pei Tsai

wptsai@nkust.edu.tw

Ms Shu-Ting Chang

lisa@ofdc.org.tw

SECRÉTARIAT DE LA CTOI

Mr Chris O'Brien

Chris.O'Brien@fao.org

Mr Paul De Bruyn

Paul.Debruyn@fao.org

Ms Mirose Govinden

Mirose.Govinden@fao.org

Mr Gerard Domingue

Gerard.Domingue@fao.org

Mr Howard Whalley

Howard.Whalley@fao.org

Ms Claudette Matombe

Claudette.Matombe@fao.org

Mr Olivier Roux

olivier@otolithe.com

INTERPRÈTES

Ms Sylvia Amisi

sylviaamisi@yahoo.com

Ms Evelyn Wangechi

Ndirangu-Ngari

wangecieve@gmail.com

Mr Eloy Molinero

letlmolinero@yahoo.com

Mr Weru Macharia

werum6@gmail.com

Mr Ephrem Kamanzi

ekamanzi@gmail.com

APPENDICE II**ORDRE DU JOUR DU 6^{ÈME} COMITE TECHNIQUE SUR LES PROCEDURES DE GESTION DE LA CTOI****Date:** 5-6 mai 2023**Lieu :** InterContinental Mauritius Resort Balaclava Fort, Maurice (Hybride)**Co-Présidents :** Mme Riley Kim Jung-re (Présidente de la Commission) et Dr. Toshihide Kitakado (Président du CS)**1. OUVERTURE DE LA SESSION ET DISPOSITIONS (Co-présidents)****2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION (Co-présidents)****3. ADMISSION DES OBSERVATEURS (Co-présidents)****4. DÉCISIONS DE LA COMMISSION RELATIVES AUX TRAVAUX DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION (Secrétariat de la CTOI)**

- 4.1 Résolution 16/09 – Termes de Référence
- 4.2 Conclusions de la 5^{ème} Session du CTPG
- 4.3 Conclusions de la 26^{ème} Session de la Commission
- 4.4 Conclusions de la 25^{ème} Session du Comité Scientifique

5. PRÉSENTATION DE L'ESG

- 5.1 Procédures de Gestion et ESG
 - 5.1.1 Principes de base, rôles et responsabilités, outils de dialogue et mécanisme de feedback
- 5.2 Initiatives de renforcement des capacités
- 5.3 Renforcement des capacités dans le cadre du Projet des pêches des océans communs

6. SITUATION DES L'ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE DE GESTION/MODÈLES OPÉRATIONNELS ET ACTIONS NÉCESSAIRES POUR ADOPTION (Développeurs)

- 6.1 Listao (Charlie Edwards)
- 6.2 Espadon (Thomas Brunel)
- 6.3 Germon (Iago Mosqueira)
- 6.4 Albacore (Rich Hillary)
- 6.5 Questions générales
 - 6.5.1 Circonstances exceptionnelles
 - 6.5.2 Mise en œuvre des PG, actions et examen régulier de la mise en œuvre

7. ACTION REQUISE POUR LA RÉOLUTION 22/03 *Sur une procédure de gestion pour le patudo dans la zone de compétence de la CTOI***8. FUTURE ORIENTATION DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION (Co-présidents)**

- 8.1 Programme de travail
 - 8.1.1 Nouveaux échéanciers
 - 8.1.2 Budget et ressources nécessaires pour les développements techniques
 - 8.1.3 Examen externe
- 8.2 Priorités
- 8.3 Processus et futures réunions du CTPG

9. ADOPTION DU RAPPORT (Co-présidents)

APPENDICE III
LISTE DES DOCUMENTS

| Document | Titre |
|-----------------------|--|
| IOTC-2023- TCMP06-01a | Projet : Ordre du jour provisoire de la 6 ^{ème} Réunion du Comité Technique sur les Procédures de Gestion |
| IOTC-2023- TCMP06-01b | Projet : Ordre du jour annoté de la 6 ^{ème} Réunion du Comité Technique sur les Procédures de Gestion |
| IOTC-2023- TCMP06-02 | Projet : Liste des documents de la 6 ^{ème} Réunion du Comité Technique sur les Procédures de Gestion |
| IOTC-2023- TCMP06-03 | Conclusions du 5 ^{ème} Comité Technique sur les Procédures de Gestion |
| IOTC-2023- TCMP06-04 | Conclusions de la 26 ^{ème} Session de la Commission |
| IOTC-2023- TCMP06-05 | Conclusions de la 25 ^{ème} Session du Comité Scientifique |
| IOTC-2023- TCMP06-06 | Résolution 16/09 <i>Concernant la création d'un Comité technique sur les procédures de gestion</i> |
| IOTC-2023- TCMP06-07 | Résolution 22/03 <i>Sur une procédure de gestion pour le patudo dans la zone de compétence de la CTOI</i> |
| IOTC-2023- TCMP06-08 | PG empiriques candidates pour le listao de l'océan Indien (Edwards C) |
| IOTC-2023- TCMP06-09 | Mise à jour sur l'Évaluation de la Stratégie de Gestion de la CTOI pour l'espadon (Brunel T, Mosqueira I) |
| IOTC-2023- TCMP06-10 | Mises à jour sur le développement des analyses de l'ESG pour le germon de l'océan Indien (Mosqueira I, Hillary R) |